



Caisse départementale d'aide au logement

C.A.D.A.L.

LA CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT 77

créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat dans :

- ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ
- CONSTRUCTION
- ACQUISITION DE NEUF OU D'ANCIEN
- RACHAT DE SOULTE
- AGRANDISSEMENT, AMÉLIORATION, ADAPTATION, RÉHABILITATION
- TRAVAUX DE COPROPRIÉTÉ

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts:

→L'habitation doit **se situer en Seine-et-Marne** et doit constituer la **résidence principale et personnelle** du demandeur.

→Est appliqué le **barème des ressources** ci-contre 📄

Composition du foyer	Plafond de ressources	Montant maximum du prêt
1 personne	26 500 €	10 000 €
2 personnes	36 200 €	
3 personnes	43 800 €	
4 personnes	46 500 €	
5 personnes	52 300 €	
6 personnes	59 100 €	
7 personnes et +	65 500 €	

MONTANT DES PRÊTS

- CONSTRUCTION et ACQUISITION : prêts de 10 000 €
- AGRANDISSEMENT et AMÉLIORATION : Taux d'intervention 70 % du coût des travaux, des matériaux ou de la quote-part, prêts plafonnés à 10 000 €.

TAUX D'INTÉRÊT

→2 %

DURÉE DE REMBOURSEMENT

→3, 5, 7 ou 10 ans suivant la nature du projet.

Adresse postale :
C.A.D.A.L
Hôtel du département
CS 50377
77010 MELUN cedex

Bureaux :
C.A.D.A.L
3 rue Paul Cézanne
La Rochette
77000 MELUN

Coordonnées :
01 60 65 94 88
01 64 87 95 07
contact@cadal77.fr
<http://cadal77.wix.com/cadal77>